

# Unef delenda est ? : « l'UNEF doit être détruite » - Regards sur les syndicalismes étudiants

jeudi 25 mars 2021, par [MORDER Robi](#) (Date de rédaction antérieure : 22 mars 2021).

**Les cafés du commerce sont fermés, est-ce le manque qui amène tous ces journalistes, ministres, politiques plutôt cultivés à oublier dans l'exercice de leurs métiers et mandats l'intelligence ? A moins que celle-ci ne leur manque. Ce n'est pas la situation étudiante qui fait scandale. Alors il n'y a plus qu'à agiter - comme en 1961 ou 1971, le spectre de la dissolution. *Unef delenda est* [1]**

Sommaire

- [Du syndicat unique de la \(...\)](#)
- [Des organisations adaptées à](#)

Ce n'est pas la situation de la vie étudiante qui a mis le feu à certains politiques et à beaucoup de médias « mainstream », non, le scandale n'est pas dans ces précarité et souffrance multidimensionnelles qui touchent des centaines de milliers de jeunes de l'enseignement supérieur. Quelques étincelles ont en revanche mis le feu dans les rédactions, sur les plateaux, et y défilent des spécialistes en tout qui ne connaissent pas grand-chose, ni à l'université, et encore moins aux mouvements étudiants. Les cafés du commerce sont certes fermés, est-ce le manque qui amène tous ces journalistes, ministres, femmes et hommes politiques plutôt cultivés, diplômés, à oublier dans l'exercice de leurs métiers et mandats l'intelligence ? A moins que celle-ci ne leur manque. Pourtant de sources, il n'en manque pas [2].

Alors, il faut raison garder, et s'intéresser à une profondeur socio-historique, ce à quoi je voudrais inviter par ces quelques articles.



**Voilà donc le spectre de la dissolution de l'UNEF à nouveau sur le tapis.**

En 1961, l'on sait que cette idée circulait dans l'entourage du Premier ministre, Michel Debré. L'UNEF - alors « syndicat unique de la classe étudiante » selon *Le Figaro*, (l'UNEF syndiquait un étudiant sur deux) devait être punie pour avoir osé - en pleine guerre d'Algérie - une politique estudiantine propre, de rétablissement des liens avec les étudiants algériens et leur union (dissoute par le gouvernement français en 1956), l'UGEMA pour l'arrêt de la guerre. Le ministère demanda à

l'UNEF d'adopter une charte de l'apolitisme, à défaut il se chercherait « d'autres correspondants ».

La menace fut suivie d'exécution : le gouvernement Debré, sous la présidence de de Gaulle, soutint la scission minoritaire de la FNEF, lui attribua 3 des 11 sièges de l'UNEF au Centre national des Œuvres, supprima la subvention annuelle ainsi que celle du festival culturel étudiant [3]. Une dizaine d'années plus tard, après mai et juin 1968, c'est la vie intérieure de l'UNEF qui provoque de vives inquiétudes. Il ne reste sans doute plus que 5 à 10% de syndiqués quand l'UNEF connaît une scission avec – comme il arrive dans ce type de situation – des procédures judiciaires diverses. Les tribunaux iront-ils jusqu'à la dissolution ? Prendront-ils la décision de mettre l'UNEF sous administration judiciaire à l'instar de ce qui fut fait à Strasbourg après la prise de l'AFGES par le Situationnistes en 1967 ? Tel ne fut pas le cas, toutes les parties ayant renoncé à leurs demandes respectives [4].

## **Du syndicat unique de la classe étudiante à une représentation multipolaire**

Le mouvement étudiant était devenu alors multipolaire, deux UNEF, le MAS (Mouvement d'action syndicale) syndicat « anticapitaliste et autogestionnaire » né en 1976, lié à la CFDT, le COSEF plutôt socialiste miterrandien, libéraux et réformateurs du CLEF, du CELF, sans oublier l'UNI, organisation d'enseignants et d'étudiants créée après 1968, avec l'appui de Jacques Foccart à l'Elysée, ayant l'ambition officielle d'en finir avec le marxisme à l'université, sans oublier la galaxie de « corpos » à l'échelle locale ou dans certaines disciplines comme droit, médecine, pharmacie.

Arrêtons-nous là et renvoyons pour le détail aux lectures des ouvrages spécialisés [5] L'essentiel est de comprendre qu'en moins de 75 ans, l'on est passé d'une représentation unique des étudiants par leurs associations générales nées à la fin du 19<sup>e</sup> siècle avec l'encouragement des autorités académiques, puis leur constitution en Union nationale (cas alors unique à l'échelle d'un Etat) fondée à Lille en 1907 [6], à un éclatement. L'UNEF fut dans le syndicalisme divisé de l'après-guerre une exception unitaire, le monde syndical étudiant ressembla ensuite à son équivalent dans le monde du travail salarié. Et de surcroît, là où l'existence de l'organisation unique étudiante garantissait sa représentativité, l'introduction des élections universitaires par la Loi Faure de 1968 exacerba les divisions et la compétition.

Enfin, à l'occasion de grandes luttes, on citera la grande grève étudiante de 1976 contre la réforme du 2<sup>e</sup> cycle universitaire, les grévistes – en grande majorité non syndiqués – s'organisent en assemblées générales élisant des délégations pour les réunions de coordination. Ce modèle restera. Il y a donc désormais trois sources de légitimité : la légitimité de la force militante et du nombre (adhérents, activités), la légitimité des urnes, la légitimité dans les assemblées et coordinations lors des mobilisations.

## **Des organisations adaptées à l'université massifiée ?**

*« Ces masses énormes de jeunes gens ne pouvant rester à l'état inorganique, il faut que l'étudiant (...) ne se sente pas perdu dans la foule anonyme (...) de multiples groupes se sont créés pour cela [7] »*

Enfin, ces évolutions qui ne sont évidemment pas indépendantes de l'environnement politique, économique et sociale de la société, se situent en pleine transformation des mondes étudiants. 100 000 à la Libération quand est adoptée par l'UNEF la charte de Grenoble, refondatrice du syndicalisme étudiant, qui demeure la référence non seulement de l'UNEF, mais d'autres syndicats

dont la FAGE. 200 000 à la fin de la guerre d'Algérie, 500 000 en 1968, le million est dépassé dans les années 1980, 2 750 000 aujourd'hui. Cette massification quantitative est également qualitative. Il ne s'agit plus du « petit monde » privilégié des origines, ni celui ultérieur avec l'arrivée de « couches moyennes » accompagnées de quelques rescapés issus des couches populaires. Une bonne moitié de la classe d'âge aujourd'hui passe dans l'enseignement supérieur. Cette massification n'est pas équivalente à une démocratisation telle qu'on pourrait la souhaiter, le choix des filières comme le déroulement des cursus, les parcours individuels attestent de la persistance des ségrégations et discriminations. Mais le nombre est là, les luttes étudiantes mettant en échec les projets sélectifs n'y sont pas étrangères, la porte a été ouverte.

Cela a des conséquences pour les organisations étudiantes, elles cherchent d'autres modèles, d'autres formes d'organisation, d'expression. Une organisation syndicale faite pour 100 000 ou 200 000 étudiants dans une vingtaine de villes universitaires ne peut conserver les mêmes structures, les mêmes modes de fonctionnement quand il s'agit de représenter une telle masse présente dans plus d'une centaine de villes avec leurs universités, instituts, écoles... A l'Université napoléonienne centralisée a succédé l'autonomie des établissements - l'autonomie libérale aujourd'hui et non celle rêvée en 1968 - ce qui a également changé le système de relations entre mouvements étudiants et leurs interlocuteurs institutionnels.

C'est dans ces conditions qu'il faut appréhender ce qui se passe dans les organisations étudiantes, et particulièrement l'UNEF d'aujourd'hui qui est sous les feux de l'actualité, non pour les actions revendicatives et corporatives qu'elle mène, comme les autres, sur le terrain étudiant, particulièrement sur la précarité, mais sur quelques « affaires » (quatre dans quatre villes différentes en quatre ans) et l'organisation de réunions « non-mixtes ».

Dans les années 1970, et avant bien sûr, les organisations étudiantes reflétaient de manière déformée le milieu, d'autant plus déformée que les femmes n'y exerçaient que rarement des responsabilités à la hauteur de leur nombre dans l'université, et même dans les syndicats. On y trouvait les enfants - nés en France - d'immigrations anciennes (Europe de l'Est, Italie) mais quasiment pas des immigrations contemporaines, principalement du continent africain. Et pour cause, ces travailleurs étrangers commencent alors à peine à faire souche, notamment avec le regroupement familial. Leurs enfants, français, vont ensuite se retrouver massivement d'abord dans l'enseignement professionnel - regardez les images de la grève de 1973 contre la loi Debré et comparez les cortèges lycéens avec ceux des CET (collèges d'enseignement technique) ayant, eux, des revendications antiracistes - puis les cohortes suivantes entreront à l'Université.

En revanche, dans les universités, il y a des étudiants étrangers, et ces derniers peuvent avoir une double appartenance : adhérant et militant au sein de leurs associations nationales d'étudiants, rappelons l'existence de la FEANF, Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, et dans l'UNEF, puis dans les diverses organisations françaises puisqu'ils étudient et travaillent ici. Il y a donc, sur un critère national, déjà des réunions de fait « non mixtes », qui permettent à ces associations de stimuler les combats antiracistes et de défense des étudiants étrangers, et à leurs membres de prendre la parole, de se former aux responsabilités. Ce qu'en d'autres temps on appelait à gauche la double ou la triple oppression (en tant que travailleur ou travailleuse, que jeune, que femme, qu'étranger), est nommé aujourd'hui comme approche intersectionnelle.

Ces situations spécifiques expliquent la volonté d'autonomie des jeunes vis-à-vis des tutelles adultes, des femmes vis-à-vis du patriarcat, et en retour favorisait les mouvements d'ensemble qui alors impliquaient plus largement des couches ou groupes auparavant absents, ou silencieux. Qui peut nier que le mouvement autonome des femmes n'ait pas nourri la lutte, mixte, pour le droit à l'avortement et à la contraception, celle du MLAC et qu'en retour cette lutte mixte a stimulé le mouvement autonome ?

Aujourd'hui, bien sûr, il y a des étudiants étrangers et leurs associations, mais la situation est différente pour tous ces étudiants français qui sont victimes de discrimination du fait de leur couleur de peau. Français, ils n'ont plus les mêmes outils d'auto-organisation que leurs prédécesseurs étrangers. Issus pour la plupart de couches populaires, la prise de parole, la prise de responsabilité n'est guère facile. Les organisations se doivent d'inventer, d'expérimenter pour répondre à ces nouveaux défis. Qui dit expérimentation, dit erreurs, outrances.

A tâtons, l'UNEF, mais pas qu'elle, imagine des formes qui peuvent surprendre, étonner mais qui finalement se situent dans la continuité. L'essentiel n'est ainsi pas dans la forme, mais dans l'objectif. S'agit-il de promouvoir la séparation ou de promouvoir une mixité véritable impliquant dans l'égalité chacune et chacun ? Faut-il rester dans l'immobilisme ou inventer au risque de la maladresse ? Voilà les dilemmes auxquels ont été confrontés à diverses reprises les mouvements sociaux, comme Act-up, les coordinations infirmières. Et n'y a-t-il pas de groupes de parole chez les alcooliques anonymes ? Des anciens combattants, ou des anciens déportés ne se retrouvent-ils pas entre eux pour parler de ce qu'ils pensaient être indicible en dehors de celles et ceux qui ont partagé les mêmes souffrances avant que de décider de témoigner pour toutes et tous [8] ?

Est-ce le rôle de l'Etat, des ministres, de dire aux syndicats, aux associations comment ils doivent s'organiser, ou qui devrait les représenter ? Certainement pas. Demande-t-on à la CFTC, qui se déclare statutairement à la fois laïque et d'inspiration chrétienne, d'enlever son « C » de chrétiens quand elle est reçue au ministère ou à l'assemblée ? Assurément non. On s'émeut quand les EMF (Etudiants musulmans de France) font liste commune avec l'UNEF et d'autres association (la FAGE l'avait également fait en son temps) mais il n'y eut pas de critiques à l'encontre de l'UNEF quand elle se présentait avec l'UEJF. Dans tous les cas l'UNEF sous ses différentes directions, a combattu pour le droit à l'avortement et la contraception, l'égalité hommes/femmes, le droit au choix de sa sexualité. Que l'on sache, ce n'est pas la tasse de thé des mouvements fondamentalistes ni des « fous de Dieu ».

Est-ce le rôle d'une ministre de tutelle de juger de ce que doit être la fonction d'un syndicat (être un corps intermédiaire, pacificateur selon Vidal) ? Un syndicat n'a-t-il pas pour mission de défendre l'intérêt de ses mandants, du groupe qu'il a vocation à représenter ? En tout état de cause ce sont ses membres qui définissent leurs valeurs communes, et leur mode d'organisation, pas l'extérieur. Cela n'écarte pour autant ni l'apport de la recherche, qui peut certes déplaire aux acteurs mais en réalité peut leur servir, ni la discussion entre organisations, entre générations, en toute franchise non pour dénigrer mais pour partager ensemble expériences, chacune et chacun pouvant puiser dans le passé comme dans le présent de quoi alimenter ses propres réflexions et pratiques.

**Robi Morder**

---

**P.-S.**

• Mediapart : Le blog de ROBI MORDER 22 mars 2021

<https://blogs.mediapart.fr/robi-morder/blog/220321/unef-delenda-est>

• Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

---

## Notes

[1] Adaptation de « Carthago delenda est », « l'UNEF doit être détruite ».

[2] Travaux de recherches pluridisciplinaires menés par et avec le Germe (Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants), archives papier, orales, notamment avec la Cité des mémoires étudiantes, en lien avec plusieurs laboratoires universitaires.

[3] Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF*, Paris, PUF, 1983.

[4] Robi Morder, « La scission de l'UNEF », *La Revue de l'université*, n° 10, 1997, revu et augmenté sur le site [www.germe-inform.fr](http://www.germe-inform.fr)

[5] GERME, J-P. Legois, A. Monchablon, R. Morder (coord.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007.

[6] P. Legois, A. Monchablon, R. Morder (coord.), « 1907 : une union étudiante est née », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, BDIC/La contemporaine, N° 86, 2007.  
<https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2007-2.htm>

[7] Emile Durkheim, « Histoire de l'université de Paris », dans *La vie universitaire à Paris*, Paris, Armand Colin, 1918, p. 28.

[8] Je suis un enfant de déportée, je connais ces non-dits, ces conversations en Yiddish que je n'étais pas censé comprendre.